

Questions posées par des doctorants:

1) quelle est votre position vis à vis des frais d'inscription payés par les doctorant·e·s qui sont personnels (et assimilés) de l'université (doctorants contractuels, ATER, postdoc, vacataires, et autres cas particuliers) ?

Nous demanderons au CA de permettre une exonération des droits d'inscription pour certains personnels et assimilés, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres universités (c'est le cas de Panthéon Sorbonne où cela est mentionné explicitement, https://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/Service_inscriptions/Demande_d_exoneration.pdf).

2) quelle est votre position vis à vis du montant des allocations doctorales de l'Université (au vu de l'augmentation des allocations doctorales du CNRS au 1er septembre 2019) ?

Le CNRS a fait le choix en 2019 d'augmenter de 20% le salaire des doctorants. Cette valorisation du doctorat est un signal fort qui doit être entendu aussi par l'université. Nous mettrons tout en oeuvre pour que cette augmentation soit aussi réalisée pour les contrats doctoraux sur financement de l'université, mais aussi sur financement projet (ANR, ...).

2-bis) dans le cas d'une revalorisation pour s'aligner sur les allocations CNRS, sera-ce à budget constant (baisse du nombre d'allocations) ou à nombre d'allocations constant (augmentation du budget)?

Cette augmentation devra avoir lieu à nombre de contrats sur financement du budget université constants.